



Communiqué de presse
Paris, le 9 décembre 2020

Conseil de défense écologique : la filière éolienne mobilisée pour répondre aux objectifs fixés par le Gouvernement dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Dans le cadre du Conseil de défense écologique tenu le 8 décembre, le Gouvernement a annoncé une série de mesures visant à poursuivre le développement de l'éolien terrestre en France en s'appuyant notamment sur plusieurs propositions portées par la filière. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et France Energie Eolienne (FEE) appellent désormais le Gouvernement à travailler à la mise en œuvre concrète et rapide de ces mesures afin de garantir l'atteinte des objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). A travers ces annonces, le Gouvernement réaffirme sa confiance dans l'énergie éolienne comme pilier de la transition énergétique. FEE et le SER rappellent que l'éolien est une énergie compétitive, renouvelable et créatrice d'emplois locaux. Elle s'inscrit dans le cadre de projets de territoire qui bénéficient à tous.

Le Gouvernement a présenté hier soir les évolutions importantes qui sont intervenues ces derniers mois. Portée de longue date par la filière, ces mesures, marquées par l'esprit de responsabilité, visent à accompagner l'appropriation des projets éoliens par les territoires. C'est dans cette volonté d'exemplarité que sont mis en place l'excavation totale des fondations, de nouveaux objectifs de recyclage, le renforcement en amont de l'implication des territoires dans le développement des projets et un travail ambitieux sur le balisage.

Ainsi, afin de poursuivre sur la voie de l'excellence et de la démocratie environnementales, d'autres mesures importantes ont été annoncées :

- Un calendrier précis pour l'expérimentation de solutions alternatives en matière de balisage des éoliennes, qui devra être finalisée dès l'été 2021, visant autant que possible une extinction de l'éclairage ;
- Une formalisation, *via* une charte, des pratiques déjà existantes, qui consistent à systématiquement solliciter le plus en amont possible l'avis des communes d'implantation d'un potentiel projet éolien ;
- La mise en place de mesures à même d'apporter un soutien technique et juridique aux collectivités, via un réseau de conseillers indépendants

Par ailleurs, le Conseil de défense écologique a acté plusieurs mesures visant à sécuriser l'atteinte des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), tout en garantissant une bonne répartition territoriale du parc éolien :

- Prenant acte de l'importance des contraintes existantes, notamment aéronautiques, sur la filière, qui grèvent près de la moitié du territoire métropolitain, le Gouvernement prévoit un ambitieux plan de libération de ces zones. **La profession rappelle à ce sujet que pour une action efficace, les zones ainsi libérées doivent être libres de toutes autres contraintes.**
- La mise en place, sous l'égide des préfets de régions, d'une cartographie des zones propices visant à sécuriser l'atteinte des objectifs de la PPE.
- Enfin, le Gouvernement annonce un mécanisme de régulation dans les zones où la densité locale est élevée, mais **dont les modalités restent à définir.**

Le SER et FEE prennent acte des mesures ainsi annoncées et appellent de leurs vœux la mise en place à court terme des travaux permettant de préciser les mesures annoncées. La filière sera particulièrement vigilante, en particulier concernant l'élaboration d'une cartographie de zones propices et le mécanisme de régulation, afin que le bénéfice des autres mesures tendant à libérer les contraintes et à favoriser le développement harmonieux de l'éolien en France soit préservé.

Pour Nicolas Wolff, Président de France Energie Eolienne : « *le gouvernement démontre ici qu'il a pleinement pris conscience de l'importance de la question de la libération d'espaces pour assurer un développement harmonieux de l'éolien dans notre pays. Ces mesures affirment également avec force l'importance stratégique de l'éolien dans la stratégie de diversification du mix électrique français. Enfin c'est maintenant la question de la cohérence qui doit primer, puisque objectifs PPE, développement harmonieux et libération d'espaces sont les dénominateurs communs d'une même vision : celle de la transition énergétique de la France* ».

« *Ce Conseil de défense écologique confirme que le développement de l'éolien terrestre aura toute sa place dans la transition énergétique de notre pays. Les mesures annoncées hier soir devront encore être précisées, en particulier sur le mécanisme de régulation, et nous sommes persuadés que le gouvernement saura cette fois-ci associer pleinement les acteurs de la filière afin de garantir leur caractère opérationnel* » **indique Jean-Louis BAL, Président du SER.**

A propos de France Energie Eolienne :

Créée en 1996, France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

www.fee.asso.fr  [@feeasso](https://twitter.com/feeasso)

A propos du Syndicat des Energies Renouvelables :

Le Syndicat des énergies renouvelables SER regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](http://www.enr.fr)

Contacts presse :

France Energie Eolienne
Nina Tanguy – Agence Hopscotch
01 41 34 22 03
ntanguy@hopscotch.fr

Syndicat des Energies Renouvelables
Gilles Corman
01 48 78 70 89 / 06 73 88 71 18
gilles.corman@enr.fr

Mattias Vandenbulcke
01 42 60 07 41
mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr